



Federal Slalom
Championship



REGLEMENT PARTICULIER

CLUB : Motor Club Hannutois A.S.B.L. N° d'entreprise : 0.415.025.188

EPREUVE : 6^{ème} slalom de DOMMARTIN (Saint-Georges-sur-Meuse)

DATE : 20 juin 2021

Adresse Secrétariat – Direction de Course

Chapiteau, rue Croix-Hencotte, 2 à 4470 DOMMARTIN (Saint-Georges-S/-Meuse)

info@motorclubhannutois.be www.motorclubhannutois.be

Présidents d'honneur : Emile et Micheline DIET, Jacques DELCOURT

Président : Eric JAMOUL Vice-président : Jean-Claude DORMAL

Secrétaire : Joseph JADOT Trésorier : Dany JAMOUL

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les Autorités.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: JAMOUL Eric	Lic. ASAF N° 629
Adjoints	: JADOT Joseph	Lic. ASAF N° 403
	: DELDIME Didier	Lic. ASAF N° 636
Directeur de sécurité	: JAMOUL Dany	Lic. ASAF N° 630
Adjoints :	: DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF N° 415
	: SLEYPENN Michel	Lic. ASAF N° 634
Secrétaire du meeting	: BOLLY Laurette	Lic. ASAF N° 632
Adjoint :	: REMACLE Françoise	Lic. ASAF N° 637
Relations concurrents	: JADOT Jérôme	Lic. ASAF N° 418
	: DIET Emile	Lic. ASAF N° 628

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : OLIJNYK Georges	Lic. ASAF N° 421
	Adjoint: MACEDOINE Quentin	Lic. ASAF N° 846
Commission Technique	Président de Collège : LEMMENS Jean-Christophe	Lic. ASAF N° 443
	Adjoint: LEMMENS Alain	Lic. ASAF N° 440
	Secrétaire: PHILIPPENS Esméralda	Lic. ASAF N° 437
Observateur ASAF:	SEVRIN Lambert	Lic ASAF N° 419
Médecin :	Monsieur le Docteur de MARNEFFE	
Ambulance(s) :	AmbuRance	Nombre : 1

CHAPITRE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a. Organisateur: **MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.**

Dénomination: **6^{ème} SLALOM DE DOMMARTIN**

Date: **20 juin 2021.**

Fléché depuis: la sortie de l'autoroute **E42 « SAINT-GEORGES »**.

b. Slalom comptant pour le **Federal Slalom Championship, le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le championnat des provinces du Brabant, du Hainaut, de Liège, de Namur, et du Luxembourg et le Challenge des Boulingueurs de l'A.S.A.F.**

c. Permanences :

avant (jusqu'au 19 juin) et **après** l'épreuve :

SLEYPENN Michel, rue Basse Marquet, 34 à 4470 SAINT-GEORGES 0476/461.545

JADOT Joseph, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 HEUSY 0471/205.702

Email : **info@motorclubhannutois.be** Site : **www.motorclubhannutois.be**

pendant l'épreuve : Chapiteau, rue Croix-Hencotte, 2, 4470 DOMMARTIN ☐ 0471/205.702

d. Timing

13/05/2021		Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.9 du RSG)
17/05/2021		Date de début des engagements (au plus tôt 45 jours avant l'épreuve)
18/06/2021	12h00	Clôture des inscriptions (avant-veille de l'épreuve)
18/06/2021	22h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
20/06/2021	8h00	- Ouverture du Secrétariat - Ouverture des Vérifications Techniques - Les instructions pour le retrait des documents éventuels, du numéro attribué et les heures de présentation feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve.
	8h30	Début de la reconnaissance pédestre
	10h15	Clôture des Vérifications Techniques
	10h45	Affichage de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	11h00	Fin de la reconnaissance pédestre. Le briefing sera envoyé par mail le 18 juin à 22 h 00.
	11h30	Début de la première manche
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Pour TOUS LES CONCURRENTS, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

La Division 5 – "ACCESS"(Voir Art. 2.2.6 du R.P. Slalom)

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette division est accessible à toutes les voitures **en règle d'immatriculation (Attention : plaques « Z. » interdites)**, comportant au moins deux places, côte à côte, et **strictement conformes à leur éventuel* P.V.A.** (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

***Les véhicules anciens immatriculés, mis la première fois en circulation avant le 1^{er} janvier 1991, sans certificat de conformité, sont également les bienvenus pour autant qu'ils ne soient équipés d'aucun attribut de compétition.**

Les véhicules « Tout Terrain » ne sont, toutefois, pas admis.

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.6, du RP Slalom.

Dans cette division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base de des dimensions de la voiture (Voir Art. 2.2.6.4 du RP Slalom)

- b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.
- c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

- a. **Le bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche** des « Vérifications » **adéquate**, du document "**Copie de licence**" du pilote, ainsi que des demandes éventuelles de TP devra parvenir pour le **18 juin à 12 h 00**
soit par **E-Mail à info@motorclubhannutois.be**
soit par **courrier postal à BOLLY Laurette, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 - HEUSY.**
N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.
- b. Le montant du **droit d'engagement** (voir détail au point c. ci-dessous) ainsi que l'éventuel **droit de « TP »** (voir détail au point d. ci-dessous), devront **OBLIGATOIREMENT** être virés au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant cette même date à 12 Heures.**
Attention aux délais bancaires !
Le paiement des droits s'effectuera sur le compte bancaire n° **BE47 1450 5516 6080**
du **Motor Club Hannutois**, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, à 4280 – HANNUT
Communication : Slalom DOMMARTIN + nom pilote + N° de GSM (non diffusé !)
- c. **Les frais d'inscription** s'élèvent à : **75 €**, sauf en Divisions 1 : **65 €** et en Division Access : **35 €**, numéros non compris (**3 €**).

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- d. **Licences et Titres de Participation 1-jour (TP)**

LICENCES

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement et à leur feuille de vérifications, le document dénommé « Copie des licences », reprenant la photocopie de leur licence (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int.), en cours de validité (càd année 2021). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS* et être en cours de validité.

***Attention, la licence « R » de la VAS n'est pas adéquate ; un TP « L » de l'ASAF (15 €) devra donc être délivré aux détenteurs de licence « R ».**

TITRES DE PARTICIPATIONS (TP)

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS en cours de validité) devront solliciter un TP.

Dans ce cas, le formulaire de demande de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complété sera joint aux documents :

- Informations concernant le demandeur, agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (**pas exigé pour le TP L**)
- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

N.B. : Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement.

Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type de TP sollicité (A3/A4/B/C/L) **sera payé en même temps que l'engagement sur le compte de l'organisateur repris ci-avant.**

Exception est faite pour les participants concourant **en Divisions 1 et ACCESS** qui sont autorisés à solliciter l'éventuel **TP « L »**, le **jour de l'épreuve** auprès du Commissaire Sportif chargé de cette tâche.

ATTENTION : Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

e. Paiement des droits d'engagement

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul concurrent.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, le jour de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement le **nom du concurrent.**
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

f. Participations plurielles

Un **même pilote** pourra s'inscrire sur **deux véhicules différents**, pour autant qu'ils ne soient pas de la même classe. Dans ce cas deux engagements complets sont nécessaires (sauf demande TP).

Pour les résultats d'épreuve et les points/championnats, ce concurrent figurerait aux classements des deux classes de cylindrée et deux fois au classement général, également, s'il s'agit du classement général des Divisions 1 - 2 et 3 (le cas échéant, une fois au classement général des Divisions 1 - 2 et 3 et une autre fois au classement de la Division 4 /Classe 10).

N.B.: Si, pour les championnats, les points des deux classes seront comptabilisés, ceux des classements généraux ne seront comptabilisés qu'une seule fois par championnats distincts.

Dans le cas d'un double résultat au classement général des Divisions 1 - 2 et 3, seul, le meilleur sera pris en compte.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

Il ne sera pas accepté de "**doublons**" (dans aucune division), **sauf** si les pilotes inscrits sur la même voiture cohabitent, à la même adresse (situation dûment contrôlée par l'organisateur et la fédération).

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

Afin d'éviter les files inutiles, l'organisateur convoquera à une heure précise (via l'envoi par mail, la publication sur les réseaux sociaux, etc.) chaque pilote afin qu'il retire les documents nécessaires à sa participation (numéros, publicités, passage aux VT, etc.).

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

Conformément à la décision de l'ASAF et dans un souhait de sécurisation des participants ainsi que des organisateurs, **aucun contrôle administratif systématique ne sera effectué !**

Toutefois des contrôles aléatoires pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. Le participant tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels dans des pochettes transparentes (Licence + permis de conduire + carte identité).

Il est donc impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie de la licence. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email **AVANT le vendredi 18/06/2021 à 12h00.**

Sauf cas de force majeure, aucun document d'inscription ne pourra être établi le jour de l'épreuve.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

Pour votre sécurité et celle de nos bénévoles et Officiels, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation de documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre « personne » (licence sportive, Carte d'identité, Permis de conduire ou tout autre document nécessaire à votre identification), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, sur simple demande et vérifier leur validité et, ce, **pendant toute la durée de l'épreuve.**

A l'avance, merci pour votre collaboration

Si non présentation = Refus de départ ou Mise Hors Course

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- Les participants s'y présenteront sur convocation de l'organisateur. Le timing détaillé sera édité sur le site internet et/ou le FB ou sera envoyé par mail aux participants.
- Les VT s'organiseront de 8h00 à 10h15

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Pour votre sécurité et celles de nos Contrôleurs Techniques, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation des documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de tout document nécessaire au passage aux VT, dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, et vérifier la validité des informations nécessaires à la qualification de votre véhicule.

Une seule personne sera acceptée aux VT, par véhicule présenté.

A l'avance, merci pour votre collaboration.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Tous les intervenants éventuels lors des VT finales ou approfondies : officiels, contrôleurs, concurrent (1 personne), 2 mécaniciens (au maximum), respecteront les consignes de sécurité générales (masques buccaux, lavage des mains, distanciation sociale).

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : **rue du Vicinal et rue Dommartin**
- b. Longueur : **1500 mètres**
- c. Nombre de manches prévues : **3 ou 4.**
- d. Nombre de boucles par manche : **1.**
- e. La reconnaissance du parcours **A PIED** (uniquement) aura lieu de **8h30 à 11h00.**
- f. Il est impératif d'agencer les parcours de façon à ce que la vitesse moyenne du vainqueur se situe aux environs de **50 km/h.** Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si le dépassement constaté est suffisamment important pour entraîner l'imposition d'une amende à l'organisateur. Si c'est le cas, ils en feront rapport au Conseil d'Administration de l'ASAF qui décidera du montant de l'amende à appliquer.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de **11 h 30**, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS **dont ils pourront ressortir immédiatement pour rentrer chez eux.**
En conséquence, le concurrent qui désire déposer une réclamation contre la conformité technique d'un autre concurrent, ne pourra le faire qu'avant le 1^{er} départ de la Division concernée, pour la dernière manche (affichée comme telle, au tableau officiel d'affichage).
Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.
- b. **Formulaire Tracing Assistances en période "Covid 19".**
Si la situation sanitaire l'impose, les directives en matière de "tracing" des équipes d'assistance seront d'application. Pour les modalités d'application, voir l'ANL du 14/07/20 réactualisée le 26/08/2020 se trouvant sur le site internet de l'ASAF. Les formulaires de "tracing" annexés au présent règlement seront, dès lors, à rentrer, dûment complétés, en même temps que les documents d'engagement.
1. Assistances individuelles : vous avez droit à 4 personnes en plus de l'équipage de la voiture de course. La liste de traçage sera emportée en fin d'épreuve par le pilote, qui la conservera
2. Assistances Plurielles (Plus d'une voiture): dans le cas où votre assistance est organisée par une "équipe" ayant plusieurs voitures concurrentes dans son stand, le nombre de personnes devient 4 pour la 1^{ère} voiture et 2 par voiture supplémentaire sans jamais dépasser 20 personnes (quel que soit le nombre des voitures à traiter).
Le formulaire destiné aux "Assistances Plurielles" sera, alors, confectionné et sera conservé, pendant 30 jours, par le responsable du stand d'assistance. Il sera, ensuite, détruit.
Dans ce cas, chaque concurrent répondra au mail en précisant qui est le responsable de l'équipe d'assistance.
Ces formulaires sont joints au présent règlement et sont à rentrer à l'organisateur, dûment complétés, en même temps que les documents ayant trait à l'inscription à l'épreuve.

Art. 8. - Challenge Sigma (voir Art. 5.2. Encadré du RP Slalom)

Le classement de ce challenge sera établi en additionnant les résultats des concurrents lors de toutes les manches organisées, à l'exception d'une seule (la moins bonne ou une manche non disputée).

Ce classement deviendra, donc, différent du classement traditionnel officiel de l'épreuve dès qu'une troisième manche sera organisée.

Dans le cas où, seulement deux manches seraient organisées, il ne serait pas établi de classement du "Challenge Sigma".

Art. 9. - Affichage - Classements

a. Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : **chapiteau et site internet** de l'organisateur

b. Les classements suivants seront établis :

- **Classement général (Divisions 1 2 3)**
- **Classement général (Division 4)**
- **Classements par classe (1 à 9)**
- **Classement du "Challenge Sigma"** (si nombre de manches organisées suffisant)
- **Classement général (Division Access)**
- **Classement inter écuries**
- **Classement « première dame »**

CHAPITRE 4 - FIN DE L'EPREUVE

Art. 10. - Proclamation des résultats

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

- Exceptionnellement, et conformément aux directives de l'ASAF, aucune cérémonie de remise de trophée. Les réclamations éventuelles à la Direction de Course, uniquement via les "Relations – Concurrents".
- En fin d'épreuve, les participants pourront rentrer immédiatement chez eux, dès après la rentrée au parc (sans séjourner dans le parc fermé), sauf ceux qui font l'objet d'une réclamation concernant la conformité technique de leur voiture, réclamation déposée en bonne et due forme, endéans les délais prescrits (Cette réclamation doit avoir été déposée au plus tard, avant le départ du premier concurrent de la Division concernée, pour la dernière manche).
- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, dans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 11. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 24 avril 2021 par Nicole SCHULJENKO (CSAP Liège)

Règlement approuvé le 23 avril 2021 par Pierre VANDERLIN (ASAF).

20 juni 2021

6^{ste} SLALOM van DOMMARTIN

asbl Motor Club Hannutois Lg 29 N° entreprise 0.415.025.188

HOOFDSTUK 1 - ALGEMEEN

Art. 1 – Definitie

Deze wedstrijd wordt ingericht in overeenstemming met het ASAF sportreglement, het bijzonder ASAF slalomreglement en voorliggend reglement.

Inrichter: MOTOR CLUB HANNUTOIS

Benaming: SLALOM van DOMMARTIN

Datum: 20 juni 2021.

Aangeduid vanaf: - Afrit van autostrade E42 - Uitrit " SAINT-GEORGES "

Slalom tellende voor **het Federaal Slalom kampioenschap, het ASAF kampioenschap, het kampioenschap van de provincies van Brabant wallon, Hainaut, Liège, Namur en Luxembourg.**

Permanentie voor (tot 19/06) en na de wedstrijd:

SLEYPENN Michel, rue Basse Marquet, 34 à 4470 SAINT-GEORGES 0476/461.545

JADOT Joseph, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 - HEUSY – 0471/205.702

email : info@motorclubhannutois.be www.motorclubhannutois.be

Tijdens de wedstrijd: 0471/205.702(J. Jadot) 0476/461.545 (M. Slepenn)

Timing

8 u 00 : aanvang van de secretariaat en technische controle

8 u 30 : aanvang van de verkenning te voet

10 u 15 : einde van de technische controle

10 u 45 : uithangen van de gekwalificeerde piloten en wagens

11 u 00 : einde van de verkenning te voet en briefing

11 u 30 : EERSTE START

Art. 3 Deelname

a) Het inschrijvingsformulier moet naar het secretariaat van de wedstrijd **voor de 18 juni** zijn, aan **MAIL** info@motorclubhannutois.be

Of adres : **BOLLY Laurette, av. Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 - HEUSY**

De inschrijvingskosten bedragen 75 €, (Access 35€ - divisie 1 65 €) nummers niet inbegrepen.

b. De **betaling** gebeurt enkelijk **bij voorkeur voor 18 juni op de bankrekening n° BE47 1450 5516 6080** van **Motor Club Hannutois**, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, à 4280 – HANNUT

HOOFDSTUK 2 – ORGANISATIE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 4 – De administratieve controle vindt plaats om 8.00 uur.

Instructies voor het verzamelen van documenten, het toegekende aantal en de tijdstippen van presentatie zullen worden gepubliceerd in een nummer en presentatie tijden zullen worden gepubliceerd op de website of de FB van de organisator of zal per mail worden toegezonden aan elke ploeg ten laatste de dag voor het evenement.

Art. 5 - Technische controle en deelnemerspark

a) De technische controle gebeurt aan de ingang van het deelnemerspark.

b) De deelnemers moeten er zich aan bieden tussen 8 u 00 en 10 u 15

HOOFDSTUK 3 - VERLOOP VAN DE WEDSTRIJD

Art. 6 – Omloop

a) Plaats : straat Dommartin en straat Vicinal

b) Lengte : 1500 meters.

c) Aantal reeksen: 3 of 4.

d) Aantal ronden per reeks: 1.

e) De verkenning van de omloop **TE VOET** zal plaats hebben van 8 u 30 tot 11 u 00.

Art.7 - Voorschriften van de wedstrijd

Eerste start vanaf 11 u 30 in numerieke volgorde behalve buitengewone beslissing van de wedstrijdleiding en de sportcommissarissen. Het vertrek zal geweigerd worden aan elk voertuig dat zich te laat aanmeldt voor het vertrek van elke reeks. **Na de LAATSE REEKS mogen de piloten terug gaan**

Art. 8 - Uithangen - Rangschikking

a) Uithangen: voor, tijdens en na de wedstrijd: Coiffure Diet, te Abolens .

b) Volgende rangschikkingen worden opgesteld: algemene rangschikking divisies 1 – 2 – 3, algemene rangschikking divisie 4, rangschikking per klas (1 → 9), rangschikking Div 5 Access, rangschikking per renstal, eerste dame, rangschikking challenge Sigma.

Art. 9 – Algemeen - Bij geschil geldt enkel de franse tekst.

Club organisateur : Motor Club Hannutois

N°

Epreuve : 6^{ème} Slalom de DOMMARTIN Date : 20 juin 2021Bulletin d'inscription à renvoyer du **21 mai au 18 juin**- Par voie postale à **BOLLY Laurette, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 – HEUSY**- Par mail à info@motorclubhannutois.be*** MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION**

Engagement reçu le : / /2021	Paiement reçu le : / /2021 Op. :	Division :	Classe :	Ordre de réception :
---------------------------------	-------------------------------------	------------	----------	----------------------

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

NOM		Si pseudonyme	Prénom	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le	Adresse :		N° :	
Code postal :	Localité :			
<input checked="" type="checkbox"/> → <input type="checkbox"/> accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.				
Si nous devons vous contacter : (INDISPENSABLE et LISIBLE SVP)		N° Tél GSM :	E-mail :	
ASAF		VAS		N° Licence Type Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV			

VEHICULE :	Marque :	Type :		
Année de fabrication :	Passport technique ASAF N° :		Cylindrée :	cc
Numéro attribué à la voiture (si connu)		<input type="checkbox"/> Veuillez me fournir le jeu de numéros (3 €)	TURBO : OUI / NON	

DIVISION	CLASSE	Lic. A4 min. pour piloter en :	Classe : 10 (*)	Division 4
		Lic. C min. pour piloter en :	Classes : 4 /5/6/7/8/9 (*)	Divisions 2 & 3
		Lic. L min. pour piloter en :	Classes : 1/2/3 et Access (*)	Division 1 et Access
(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales				
Division Access	→ Pas de "doublons" sauf si le second pilote est inscrit en Division 1 et même domicile (2 formulaires, dans ce cas)			

A compléter si deux pilotes sur la même voiture (même domicile obligatoire)

Nom du 1er Pilote	Nom du 2ème Pilote

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.

La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be

Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / /

(Faire précéder la signature de la mention « *Lu et approuvé* »)

Signature du pilote :

Inrichter : Motor Club Hannutois ASBL
Proef : 6^{ème} slalom de DOMMARTIN - 20 juni 2021

Inschrijvingformulier te sturen voor **18 juni 2021** aan :
BOLLY Laurette, Avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 Heusy,
of per mail aan : info@motorclubhannutois.be

V A K V O O R D E H O U D E N V O O R D E O R G A N I S A T I E

Toezegging ontvangen op/...../2021	Payement	DIVISIE	KLASSE	N°
--	-----------------	----------------	---------------	-----------

PILOOT (gelieve in te vullen in hoofdletters aub)

Ik ondertekende (piloot)

Naam	Alias (schuilnaam)	Voornaam	Man/ Vrouw <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Geboortedatum	Adres	N°	
Postcode	Gemeente		
Indien we u moeten contacteren	N° GSM	E-mail	

Ondertekende verklaart op eigen initiatief deel te nemen aan de evenementen die op de ASAF-kalender staan en alleen deel te nemen aan evenementen die volgens de ASAF-regels voor mij van toepassing zijn en verklaar ikzelf, mijn erfgenen, mijn familieleden (ouders, echtgeno(o)t(e) en kinderen), mijn schuldeisers en mijn verzekering af te zien van elk verhaal tegen:

(1) ASAF en CSAP's. ; (2) de eigenaar(s) en / of exploitant(en) van het circuit, indien de gebeurtenis plaats heeft op het circuit; (3) de organisator(en) van het evenement; (4) andere deelnemers en indien het evenement op circuit wordt gehouden, andere gebruikers van dit circuit; (5) concurrenten en eigenaren of bestuurders van deelnemende voertuigen; (6) de begeleiders, vrijwilligers en vertegenwoordigers (van organisaties) bedoeld in de punten 1,2,3,4 en 5 hierboven; (7) de verzekeraars van de personen (of organisaties) als bedoeld in de punten 1 tot en met 6 hierboven; voor alle schade die ik zou veroorzaken of zou lijden tijdens een van de tests (inclusief training) opgenomen in de kalender, ongeacht of het direct of indirect gevolg is van nalatigheid of schuld van personen en organisaties vermeld onder 1 tot 7 boven. In geval van overlijden, geldt de opheffing van beroep ook voor mijn begunstigden, mijn erfgenen, mijn familieleden en onze verzekeraars..

VERGUNNING

	ASAF	VAS	Vergunning Nr	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

Division 1	Lic. min. L	Klasse 1 (0 tot 1150 cc)	Klasse 2 (1151 tot 1400 cc)	Klasse 3 (boven 1400 cc)
Division 2	Lic. min C	Klasse 4 (0 tot 1400 cc)		Klasse 5 (boven 1400 cc)
Division 3	Lic. min C	Klasse 6 (0 tot 1150 cc)	Klasse 7 (1151 tot 1300 cc)	Klasse 8 (1301 tot 1750 cc) Klasse 9 (boven 1750 cc)
Division 4	Lic. Min A4	Klasse 10. Alle klassen		
Division 5	Lic. min L	Access Alle klassen		

Wagen (gelieve in te vullen in hoofdletters aub)

Merk	Type	Cylinderinhoud	Turbo	Divisie	Klasse
		cc	O J / N O O		

Renstal/Club:

Dubbels : enkelijk als de zelfde adress !	Naam van de 1° Piloot	Naam van de 2° Piloot

R.G.P.D. Als beide vakjes niet zijn aangevinkt, kan uw registratie voor het evenement niet worden geregistreerd!

<input type="checkbox"/>	Ik geef ASAF, CSAP en de club toestemming om bovenstaande gegevens te verwerken overeenkomstig met de ASAF- en Club-verklaring voor privacy en persoonsgegevens, die ik heb gelezen en goedgekeurd. De bovengenoemde verklaring is op aanvraag verkrijgbaar en kan worden geraadpleegd op de ASAF-website: www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Ik erken dat het ontbreken van de communicatie van de hierboven gevraagde gegevens mijn registratie ongeldig maakt.

Na kennis genomen te hebben van de specifieke regels van de bovengenoemde test, ga ik akkoord met het naleven van alle voorschriften en verklaar ik dat de huidige gegevens correct zijn. Ik verklaar op mijn eer dat het voertuig voldoet aan de nieuwste ASAF-voorschriften en dat er geen ongeoorloofde wijzigingen zijn aangebracht. Ik machtig de ASAF om alle controles uit te voeren die zijn opgenomen in de sportvoorschriften, bedoeld om hun conformiteit te verifiëren. Ik verbind mij er toe om een alcoholtest of dopingcontrole te ondergaan indien deze me wordt opgelegd door de organisator, een ambtenaar of de bevoegde autoriteiten..

Datum:
 . «.....»
 Handtekening onder de melding « **Gelezen en goedgekeurd** »

Nummer reeds toegewezen aan de auto:

* * **VOEG HET VOLLEDIGE TECHNISCHE CONTROLEBLAD TOE** in het bovenste gedeelte (identificatie),

6^{ème} Slalom de DOMMARTIN

20 juin/juni

N°:.....

VERIFICATIONS – Nazichten (Div 1-2-3-4)

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom Naam		Pseudonyme <i>schuilnaam</i>					Prénom <i>Voornaam</i>					Signature <i>handtekening</i> :	
		“											
Provinc i e :		ASAF					VAS					N ^o r Lic. Verg	Type
<input checked="" type="checkbox"/>		BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque <i>Merk</i>		Type	Cylindrée <i>Cylinderinhoud</i>	Turbo	Division <i>Divisie</i>	Classe <i>Klasse</i>
			cc	O J / N		
Numéros de portières <i>Deurnummers</i>			Elargisseurs de voies <i>Spoorverbreders</i>			
Pare-brise feuilleté <i>Gelaagde voorruit</i>			Pneumatiques <i>Banden</i>			
Eclairage <i>Verlichting</i>			Fixations des roues <i>Bevestiging van de wielen</i>			
Documents de bord <i>Boorddocumentent</i>			Fonctionnement des freins <i>Werking van de remmen</i>			
Réservoir à essence <i>Benzinetank</i>			Anneau de remorquage <i>Trekogen</i>			
Canalisation d'essence <i>Benzineleidigen</i>			Conformité- <i>teit</i> de classe <i>klasse</i>			
Tôle pare-feu avant/arrière <i>Brandwering voor en achteraan</i>			Conformité- <i>teit</i> de division <i>divisie</i>			
Arceau de sécurité <i>Rolkooi</i>			Vêtements (Combinaison) <i>Kleding (overalls)</i>			
Ceintures de sécurité / Harnais <i>Veiligheidsgordels / Harnas</i>			Autocollant ASAF (ASAF uniquement)			
Batterie <i>Batterij</i>			Divers <i>Diversen</i> :			
Extincteur <i>Brandblusser</i>			EN ORDRE <i>IN ORDE</i> <input type="checkbox"/> NON <i>NIET</i> CONFORME <input type="checkbox"/> Commissaire Technique <i>Technische Commissaris</i>			
Appui-tête <i>Hoofdsteeun</i>						
Casque <i>Helmen</i>						
Fixations dans l'habitacle <i>Bevestigingen binnen de wagen</i>						
Publicités sur vitres <i>Publiciteit op de ruiten</i>			Nom/Cachet :			
Rétroviseurs Ext. / Int. <i>Achteruitkikspiegels (binnen/buiten)</i>			Licence N°:			
Ornement extérieur <i>Externe delen</i>						
Sièges						
Echappement <i>Uitlaat</i>			Vérifications administratives : <i>Administratieve controle</i>			
Protections des tuyauteries <i>Bescherming van de leidingen</i>						
Poids <i>Gewicht</i>						

* A compléter par le concurrent avant le renvoi du document. *Door de deelnemer in te vullen alvorens huidig document terug te sturen*

Epreuve : 6^{ème} slalom de DOMMARTIN	N°
Date : 20 juin 2021	

VERIFICATIONS (Division Access)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature ↓						
Prov.	ASAF			VAS			N° Licence	Type				
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis
1^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN	Je m'inscris en	
	<input type="checkbox"/> en Access	

Spécifique « Access »

Je, soussigné, _____ atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du Code de la Route et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord		Divers :	
Eclairage		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Casque / Hans		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Pneumatiques			
COMMISSAIRE TECHNIQUE			
		Licence N° :	
		Nom/Cachet :	
SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :			

Copie de votre licence "sportive" 2021

N°

Pilote :	
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». <ul style="list-style-type: none"> Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/>	Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». <ul style="list-style-type: none"> Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence ASAF ou VAS <div style="text-align: right;">↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓</div>
Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
2021	<p> PILOTE LX 0000 A4 2021 NOM & Prénom 01/01/2000 Sexe : M CLUB / ECURIE </p>


Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licence « Sportive » ASAF, VAS ;
- Licence RACB Sport éventuelle (TP) ;

Formulaire 1 : De demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2021)

 Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2021 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>				
	Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant des années 2020 et 2021, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.	N° du T.P. pour l'épreuve : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>				
Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES						
Nom de l'épreuve : Slalom d'ABOLENS		Date : 24 mai 2021				
Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	
EXPERIENCE REQUISE : (Agrément médical éventuel = Lic. RACB)	Numéro de licence : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	NON	NON	NON	OUI*	OUI*
*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire						

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)

 Association Sportive Automobile Francophone	A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2021 <table border="1" style="width:100%; height: 20px; margin: 5px 0;"></table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width:100%; height: 20px; margin: 5px 0;"></table>
Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant des années 2020 et 2021 , à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.	

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Slalom d'ABOLENS	Date : 24 mai 2021
--	---------------------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TPA2 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI

Province :	Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :		
Prénom :		Sexe : <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F
Rue :		N° : <input type="text"/> Bte : <input type="text"/>
Pays :	C.P. :	Localité :
Né(e) le :	- / -	Nationalité :
Téléphone fixe :	/	Permis de conduire : OUI / NON
E-mail :		Depuis + de 3 ans : OUI / NON
		GSM : /

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

1. Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :
2. l'ASAF et les CSAP. ;
3. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
4. le ou les organisateurs de la manifestation ;
5. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
6. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
7. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
8. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
9. pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur. |
| <input type="checkbox"/> | J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be |
| <input type="checkbox"/> | Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue. |

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du dit sport, en tant que pilote

Signature du demandeur précédée de la mention « **lu et approuvé** » :

Fait à le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»	Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous : Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)
Je soussigné, Dr..... déclare que ci-dessus, plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile en compétition**. Date, signature et cachet du médecin examinateur :	ECG d'effort : OUI/ NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 ans)
	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :
	Examen ophtalmo : OUI/ NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....
	Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :
Remarque → <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"	

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.
-------------------------	--------	-------------	--



MESURE COVID – TRACING - **STAFF ASSISTANCE (1 voiture)**

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le premier pilote pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve : **6^{ème} slalom de DOMMARTIN**

Date : **20 juin 2021**

Liste des 4 personnes (plus le concurrent)
autorisées à pénétrer dans la cellule d'assistance de l'équipage

N°

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) La ou les 2 premières lignes sont destinées à l'identification du (des) concurrent(s)	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			

ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans **le seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

Rappel : Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans leur cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature :



MESURE COVID – TRACING – **STAFFS ASSISTANCES COMMUNES**

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le responsable du stand d'Assistance, pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve : **6^{ème} slalom de DOMMARTIN**

Date : **20 juin 2021**

Feuillet n° :1

Liste des personnes autorisées à l'assistance commune des équipages

N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Etc. (Voir feuillet suivant éventuel)
MAX. : ➔	Concurrents + 6pers.	Concurrents +8pers.	Concurrents +10pers.	Concurrents +12pers.	Concurrents +14pers.	Concurrents +16pers.	Concurrents +18pers.	Concurrents +20pers.	RAPPEL ; Maximum absolu de 20 personnes hors concurrents

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) Les premières lignes sont destinées à l'identification des concurrents	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

Maximum autorisé de 6 personnes pour 2 voitures + 2 personnes par voiture supplémentaire, avec un maximum absolu de 20 personnes, outre les concurrents (quel que soit le nombre de voitures).

ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans **le seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

Rappel : Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans sa cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature de la personne responsable de l'assistance (**chaque page doit être signée**) :



MESURE COVID – TRACING – STAFFS ASSISTANCES COMMUNES

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le responsable du stand d'Assistance, pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve : **6^{ème} slalom de DOMMARTIN**

Date : **20 juin 2021**

Feuillet n° :

Liste des personnes autorisées à l'assistance commune des équipages - **SUITE** :

Suite :	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Etc. (Voir feuillet suivant éventuel)
MAX. : →	Concurrents +20pers. (ne mettre les numéros que si ce sont des équipages non listés en page 1)								RAPPEL ; Maximum absolu de 20 personnes hors concurrents

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) Les premières lignes sont destinées à l'identification des concurrents	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

Maximum autorisé de 6 personnes pour 2 voitures + 2 personnes par voiture supplémentaire, avec un maximum absolu de 20 personnes, outre les concurrents (quel que soit le nombre de voitures).

ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans **le seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

Rappel : Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans sa cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature de la personne responsable de l'assistance (**chaque page doit être signée**) :